

3 F

SCI au capital de 1.000,00 euros
Siège social : Place Rippert
05200 LES ORRES

R.C.S GAP 522 761 543 – 2010 D 00097

**PROCES-VERBAL DE DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
DU 02 AVRIL 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 02 avril, à 11 heures, au siège social, la SARL COLIA HOLDING représentée par M. Eric REYNAUD, propriétaire de la totalité des parts composant le capital social de la SCI 3 F, associée unique de ladite société

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- *Modification de l'adresse du siège social suite au changement du nom de l'adresse par la Commune*
- *Modification statutaire corrélative*
- *Pouvoirs à donner en vue des formalités*

PREMIERE DECISION

Suite au changement de nom des adresses postales réalisée dernièrement par la Commune, l'associée unique prend acte que la nouvelle adresse du siège est la suivante :

**18 Place Jean Rippert - 1800
05200 LES ORRES**

En conséquence, l'associée unique décide de modifier l'article 5 des statuts à compter de ce jour qui sera désormais rédigé comme suit :

«
ARTICLE 5 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé à: **LES ORRES (05200) 18 Place Jean Rippert – 1800.**
»

Le reste de l'article demeure sans changement.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs à la Gérance ou à son mandataire, ou à un porteur d'un original des présentes à l'effet d'effectuer toutes les formalités légales nécessaires, et notamment publicité au registre du commerce et des sociétés.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le représentant de l'associée unique et répertorié sur le registre des décisions.

